

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis n° 2025 - 49</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 03/06/2025</b>	<b>Objet :</b> Projet de renforcement des façades et pignons de deux bâtiments au sein du Centre équestre l'Eperon de Nancy à Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy (54) entraînant la destruction de sites de reproduction d'Hirondelle de fenêtre, d'Hirondelle rustique et de Moineau domestique	<b>Avis :</b> Favorable

**Contexte**

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à réaliser des travaux afin de stabiliser et renforcer les façades de deux bâtiments au sein du centre équestre l'Eperon de Nancy à Vandœuvre-lès-Nancy. Ces travaux consisteront à « raccrocher » les façades entre elles, ce qui implique des travaux sur les parties hautes des murs. De plus il est prévu d'enlever en partie le plancher entre le rez-de-chaussée et le 1er étage présent dans le bâtiment B002. En effet, ces bâtiments accueillant du public sont devenus instables, et les chevaux présents dans les écuries souffrent du manque de luminosité. Les bâtiments concernés par les interventions de renforcement sont les bâtiments B002 et B004.

Les inventaires ont noté la présence de plusieurs nids :

- sur le bâtiment B002 :
  - 31 nids naturels (en bon état) d'Hirondelle de fenêtre ;
  - 9 nids naturels cassés d'Hirondelle de fenêtre ;
  - 22 nids artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre ;
  - 4 nids naturels d'Hirondelle rustique ;
  - 11 nids artificiels pour l'Hirondelle rustique ;
  - 4 nids naturels de Moineau domestique ;
  - 2 nichoirs artificiels (dont 1 à double entrée pour le Rougequeue noir et un pour passereaux).
- Sur le bâtiment B004 :
  - 19 nids naturels (en bon état) d'Hirondelle de fenêtre ;
  - 4 nids naturels cassés d'Hirondelle de fenêtre ;

- 18 nids artificiels pour l’Hirondelle de fenêtre ;
- 3 nids naturels d’Hirondelle rustique ;
- 13 nids artificiels pour l’Hirondelle rustique ;
- 1 nichoir artificiel pour passereaux.

Un inventaire sur le groupe des chiroptères a également été effectué et a conclu à l’absence d’enjeu sur les deux bâtiments.

Plusieurs mesures d’évitement et de réduction sont prévues, et notamment la réalisation des travaux pendant l’hiver 2025-2026, la dépose et la repose des nids artificiels aux mêmes emplacements après les travaux et avant le début de la saison de reproduction de 2026.

En compensation des nids naturels détruits, des nichoirs sont installés avec un ratio de 2/1, soit :

- pour le Moineau domestique : installation de 6 nichoirs artificiels seront installés sur la façade sud-est et 2 nichoirs artificiels sur la façade nord-ouest avant le 28 février 2026.
- pour l’Hirondelle de fenêtre : installation de 62 nids artificiels d’Hirondelle de fenêtre sur la façade nord-ouest du bâtiment B002. Concernant le bâtiment B004, 4 nids artificiels seront installés sur la façade nord-ouest, 22 nids artificiels seront installés sur la façade sud-est et 12 nids artificiels seront installés sur la façade nord-est, soit 38 nids artificiels en tout sur le bâtiment B004.

### **Questions au CSRPN**

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population d’Hirondelle de fenêtre, d’Hirondelle rustique et de Moineau domestique ?

### **Supports de réflexion**

CERFA

Rapport de dérogation

Rapport d’étude Hirondelle

### **Analyse du CSRPN**

Selon le récent inventaire participatif des populations d’Hirondelles du Grand Nancy réalisé par la Fédération Flore 54 (2024), les bâtiments de l’Eperon de Brabois accueillent la plus grande colonie d’Hirondelles de fenêtre et quelques individus d’Hirondelles rustiques de la métropole. Ce site est suivi avec attention depuis quelques années lorsque des mesures compensatoires ont été mises en place en 2018 à la suite de la rénovation du château. Un grand nombre de nids artificiels y ont ainsi été installés avec un taux d’occupation plus que satisfaisant pour les Hirondelles de fenêtre et moindre cependant pour les Hirondelles rustiques. Avec ces données, on mesure l’enjeu majeur pour ces espèces des travaux prévus.

Les compensations envisagées (accroissement très significatif des sites de nidification artificiels), si elles sont mises en place dans la temporalité annoncée, sont de nature à permettre la poursuite de la dynamique de ces populations. Il en va de même pour le Moineau domestique qui adopte volontiers ces sites alternatifs.

### **Avis du CSRPN**

Favorable

### **Recommandations**

Une mare à boue a également été aménagée sur le site pour permettre la collecte, par les Hirondelles, de boue en quantité suffisante pour la restauration annuelle de leur nid. Le CSRPN recommande un entretien régulier de cette mare pour assurer sa fonctionnalité permanente à la saison voulue. Elle permettra la consolidation globale de la colonie au-delà des sites artificiels mis à disposition.

Concernant les Moineaux domestiques, le CSRPN recommande la mise en place de nichoirs de type « pots à Moineaux », traditionnellement utilisés dans les campagnes lorraines et bien adaptés aux bâtiments concernés.

Enfin, le CSRPN souhaite la poursuite, au moins sur 3 à 5 années, du suivi annuel de l'occupation de ces structures après leur installation incluant celui de l'utilisation de la mare à boue.

Alain Salvi, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

